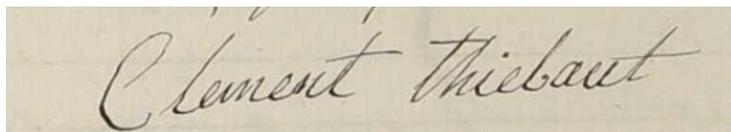


Charles « Aimé » Thiébaud, décédé durant la guerre franco-allemande de 1870-1871

Une enfance aux Cornaix

Né le 20 novembre 1840, Charles Aimé est le fils de Sulpice Clément Thiébaud (Plaimbois-du-Miroir, 16.03.1809 – La Chenalotte, 07.05.1869) et de Marie Josèphe Marguier (Villers-le-Lac, 28.06.1810 – Maiche, 28.08.1892). Le couple qui habite le hameau des Cornaix depuis le 25 mars 1838 est « *attaché comme domestique et servante à faire des travaux culture du domaine des Cornaix appartenant à M. Feuvrier, notaire au Russey*¹ ».

Lorsque Charles Aimé naît, Sulpice Clément et Marie Josèphe ont déjà une fille, née le 02 juillet 1839. En 1841, les deux enfants habitent avec leur grand-père, le père de Sulpice Clément, François Xavier (Mont-de-Laval, 02.07.1773 - La Chenalotte, 03.12.1849), la grand-mère, Marie Eléonore Cuenot (Le Bélieu, 28.02.1780 – Le Barboux, 18.04.1863), sa tante, Marie Philippine Thiébaud (Mont-de-Laval, le 04.07.1806 - La Chenalotte, 02.03.1888), sa cousine, Marie Augustine Thiébaud (Mont-de-Laval, 11.07.1835 – Audincourt, 09.06.1909), fille de la dernière, et Sylvie Virginie Guillemain (La Chenalotte, le 18.08.1818- Villers-le-Lac, 24.05.1865), tous journaliers et cultivateurs.



La famille de Charles Aimé s'agrandit avec les arrivées de Marie Joséphine le 25 janvier 1843 et de Ferjeux Victorin Alexandre le 29 avril 1845.

Au final, Charles Aimé a 6 frères et sœurs avec les naissances de Jean-Baptiste Justin le 16 octobre 1847 et des jumeaux Joseph Ferréol et Alexandre Constant le 03 octobre 1849.

Mais Charles Aimé n'est pas épargné par la vie : le grand-père paternel décède au Cornaix le 03 décembre 1849 à l'âge de 76 ans, la grand-mère maternelle, Claude Françoise Bole, veuve de Denis Joseph depuis le 05 avril 1837, décède le 30 décembre 1850 à l'âge de 84 ans, Marie Elise, l'ainée de la famille, âgée de 12 ans, le 26 juin 1852 et Joseph Ferréol, l'un des jumeaux le 27 octobre de la même année.

Entre ces décès et le recensement suivant, la famille quitte le hameau des Cornaix et s'installe au Pré-Monnot. En 1856, Charles Aimé vit avec ses parents, ses frères et sœurs : Joséphine, Victorin, Justin, Constant et Joseph.

La famille reste peu de temps au hameau et le quitte entre 1857² et 1860 pour habiter une maison du village. Au recensement de 1861, âgé de 21 ans, Charles Aimé est fromager. Il habite avec ses parents

¹ D'après un certificat rédigé et signé par le maire de la commune, Pierre Philippe Benjamin Chopard le 15 décembre 1848. En effet, le couple souhaite participer à un concours organisé par la Société d'agriculture des sciences naturelles et arts du département du Doubs en 1849. En 1845, d'après le classement des maisons pour la base de la contribution mobilière, cette ferme appartient aux frères et sœurs Feuvrier et notamment à Auguste (19.03.1797-), notaire et maire du Russey et à Charles Philippe (1799 -) qui habite aux Barboux. En 1890, selon l'état révisé par l'autorité militaire des ressources pour le cantonnement des troupes, cette ferme appartient à Charles Feuvrier. Elle est en fait une métairie, un domaine de moyenne étendue dont le fermier paie une redevance annuelle déterminée en argent ou en récoltes.

² D'après un acte d'état-civil, Sulpice Clément est cultivateur au Pré-Monnot le 02 septembre 1857.

et Joséphine, Victorin, Justin, Alexandre-Constant, Joseph. En 1866, il habite encore avec ses parents, sa sœur et ses frères.

Mais trois ans plus tard, le 08 mai 1869, Charles Aimé, alors âgé de 28 ans, accompagné de Joseph Aimé Jacquin, annonce à Ferjeux Deleule, le maire de la commune, le décès de son père Sulpice Clément, la veille à sept heures du soir dans son logement à l'âge de 60 ans.

Après une scolarité à l'école de Noël-Cerneux à la fin des années 1840³ et début des années 1850 où il est admis gratuitement en raison de l'indigence des parents⁴, il devient garde national. Celui qui a les cheveux et sourcils châains, les yeux bruns, le front large, le nez moyen, la bouche moyenne, le menton rond, le visage rond, le teint coloré, ce cultivateur d'1,72 m est appelé au dépôt d'instruction de la Haute-Saône du 01 octobre 1861 au 31 décembre 1861, date où il est renvoyé à son foyer. 6^{ème} lancier, il est rappelé au même dépôt du 05 janvier au 05 mars 1863.

Thiébaud, Charles Aimé		
filz de	Clément Sulpice	
et de	Marguerite Marie Joseph	
domiciliés à	La Chenalotte canton de Russey	
département de	Doubs né le 08 9bre 1840	
à	La Chenalotte canton de Russey	
département de	Doubs résidant à La Chenalotte	
canton de	Russey	
département de	Doubs	
cheveux	et sourcils châains	
yeux	bruns	
nez	moyen	
menton	rond	
teint	coloré	
profession	Cultivateur	
marié à		

Une courte expérience au Conseil municipal

1. Boillin Jean-Baptiste-Félicien	4 juin 1818
2. Deleule Irénée	1 ^{er} juillet 1805
3. Jacquin Charles-Constant	3 octobre 1819
4. Thiébaud Charles-Aimé	20 9bre 1840
5. Renaud Auguste-Alexis	25 janvier 1802
6. Racine Emmanuël-Florentin	27 octobre 1808
7. Guillemain Joseph-Alexis	25 janvier 1827
8. Jacquin Pierre-Marcellin	28 avril 1826
9. Perriot-Comte Benjamin	11 août 1817
10. Garnache Irénée-Alphonse	8 mars 1840

Après les élections municipales du 07 et 14 août 1870, l'installation ordonnée par le sous-préfet de Montbéliard, le Comte de Belleval le 28 août, les élus se réunissent le 02 septembre. Charles Aimé se retrouve au côté de Jean-Baptiste Félicien Boillin⁵, Joseph Alexis Guillemain⁶ Irénée François Deleule⁷, Alphonse Garnache⁸, Charles Constant Jacquin⁹, Pierre Marcellin Jacquin¹⁰, Benjamin Perriot-Comte¹¹, Emmanuel Florentin Racine¹² et Auguste Alexis Renaud¹³. Comme les autres,

Charles Aimé jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'empereur comme exigé par l'article 14 de cette même constitution.

Charles Aimé est présent aux séances du 18 septembre 1870 pour l'élection du maire, Jean-Baptiste Félicien Boillin et de l'adjoint Joseph Alexis Guillemain, du 09 octobre pour l'achat de képis pour la

³ Le village n'a plus d'école depuis 1842.

⁴La famille d'Aimé Thiébaud est pauvre si bien que Charles Aimé est admis gratuitement à l'école, les deux derniers mois de 1848 et les quatre mois de 1849. La rétribution sera payée ou acquittée par la commune sur l'article 43 du budget primitif de l'exercice 184 selon la séance du 13 septembre 1848. Idem le 06 août 1849 pendant 10 mois de l'année et le 08 août 1850 et le 17 août 1851.

⁵ Le Luisans, 08.06.1818 – La Chenalotte, 19.11.1883

⁶ La Chenalotte, 25.01.1827 - Damprichard, 07.06.1916

⁷ Touillon-et-Loutelet, 17.07.1805 – La Chenalotte, 07.06.1888

⁸ Villers-le-Lac, 17.05.1840 – La Chenalotte, 05.12.1929

⁹ La Chenalotte, 03.10.1819 - Les Fins, 04.04.1893

¹⁰ Charquemont, 28.04.1826 – Fuans, 04.06.1902

¹¹ Le Russey, 11.08.1817 -

¹² Villers-le-Lac, 27.10.1808 - La Chenalotte, 16.05.1886

¹³ Les Fins, 15.01.1802 – Noël-Cerneux, 23.05.1876

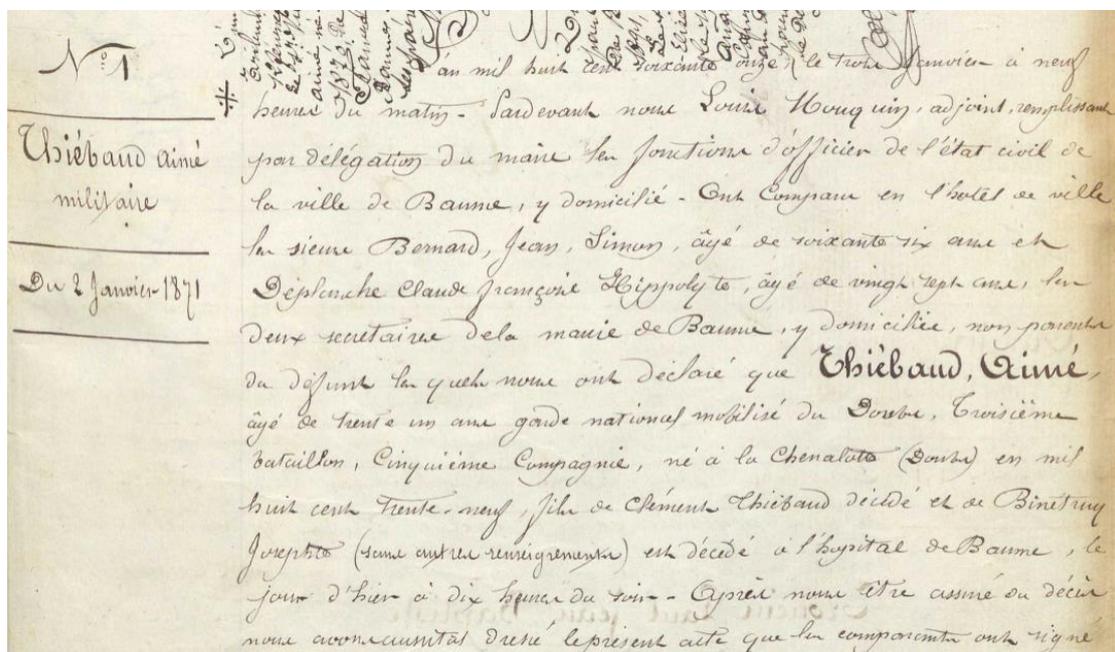
vingtaine de gardes nationaux sédentaires de la commune, du 22 novembre et à celle du 27 novembre en présence des plus imposés de la commune¹⁴ suite à l'arrêté du préfet du Doubs du 09 novembre et d'un décret du gouvernement de la défense nationale en date du 22 octobre enjoignant les communes de contribuer pour une partie des dépenses nécessaires à l'habillement, l'équipement, l'armement et la solde des célibataires et veufs sans enfant de 21 à 40 ans appelés au service de la garde nationale mobilisée¹⁵.

Pour le plus jeune des élus, ce sera son dernier Conseil.

En effet, appartenant à la garde nationale mobile créée par la loi du 1^{er} février 1868 afin de concourir comme auxiliaire de l'armée active à la défense des places fortes, villes, côtes, frontières de l'Empire et du maintien de l'ordre intérieur, faisant partie de la cinquième compagnie du troisième bataillon du Doubs, Charles Aimé part au front combattre les troupes allemandes. Mais blessé, il décède à l'hôpital de Baume-les-Dames le 02 janvier 1871. Il est le premier des 159 militaires décédés¹⁶ dans cette localité cette année-là épargnée par les combats mais qui voit affluer les débris d'une armée décimée et exténuée après la bataille de Villersexel et les vaines tentatives pour débloquer Belfort.

Acte de décès de Charles Aimé Thiébaud

« L'an mil huit cent onze, le trois janvier à neuf heures du matin. Par devant nous, Louis Mougins, adjoint, remplissant par délégation du maire leur fonction d'officier de l'état civil de la ville de Baume, y domicilié. Ont comparu en l'hôtel de ville les sieurs Bernard Jean Simon âgé de 66 ans et Déplénche Claude Françoise Hippolyte, âgé de 27 ans, les deux secrétaires de la mairie de Baume, y domicilié non parent du défunt lesquels nous ont déclaré que Thiébaud Aimé, âgé de trente un an, garde national mobilisé du Doubs, troisième bataillon, cinquième compagnie, né à La Chenalotte (Doubs) en 1839, fils de



¹⁴ Charles-Joseph Parrenin, Philomène Deleule, Eugène Perrot, Ferréol Cuenot, Basile Faivre-Pierret, Séraphine Roussel-Galles

¹⁵ Les communes du département du Doubs sont d'après le calcul, fixées au taux de 1 350 000 Fr., à répartir entre elles. Le contingent à fournir par la commune de La Chenalotte s'élève à la somme de 723,95 Fr. La caisse municipale ne pouvant subvenir pour réaliser cette somme exigée, le maire fait un emprunt auprès des plus imposés de la commune ;

¹⁶ Sur 307 décès.

Clément Thiébaud décédé et de Binétruy Josèphe sans autre renseignement est décédé à l'hôpital de Baume le jour d'hier à 10h du soir ».

Le 24 janvier 1871, les allemands passent le col de la Boussenotte et entre dans Baume-les-Dames. La ville est occupée et soumise à de multiples réquisitions et à une lourde contribution¹⁷.

Le 28 février, les élus de La Chenalotte se retrouvent pour la 1^{ère} fois depuis la séance du Conseil du 27 novembre et le départ des Prussiens du village mais sans Charles Aimé. La garde nationale mobile est dissoute par la loi du 25 août 1871 en même temps que l'ensemble de la garde nationale.

Le 29 novembre 1878, soit 7 ans après le décès de son frère, Victorin et Caroline Eugénie Maire, son épouse, ont un enfant et le prénomme sans doute en hommage à son frère décédé face à l'ennemi, Aimé Martin Elisée Thiébaud.

**Dimitri Coulouvat,
janvier 2023**

¹⁷ 64'000 Fr. pour le canton d'après l'info Mag, le bulletin officiel de la ville de Baume-les-Dames du no 23 juillet 2012.